

# Le rôle de la police

par

Paul Louis Alphonse Canler

**P**endant les longues années qui se sont écoulées de 1820 à 1852, je me suis continuellement trouvé en guerre ouverte avec le monde des voleurs qui pullulent dans la capitale, et, dans ce combat continu, Dieu sait combien j'ai dû employer de ruses pour défaire pierre à pierre l'édifice de roueries qu'ils construisaient afin de s'assurer l'impunité.

Le rôle de la police de sûreté est un peu comme le supplice des Danaïdes : lorsque, après mille recherches, elle est arrivée à mettre la main sur les auteurs d'un vol ou d'un crime, il lui faut recommencer à l'instant de nouvelles investigations nécessitées par de nouveaux méfaits, car la race des criminels ne disparaît jamais entièrement, celui-ci succède à celui-là. Et peut-il en être autrement ?

D'un côté, les trois quarts des libérés des bagnes ou des maisons centrales viennent, après leur libération, reprendre dans la capitale leurs anciennes et coupables habitudes. Pendant tout le temps de leur détention, quelle a été leur occupation favorite, leur pensée de chaque jour, leur préoccupation continue? Celle de trouver par avance des moyens certains pour déjouer la surveillance de la police, lorsqu'ils seront libres, et pouvoir reprendre avec impunité leur ancienne industrie. D'un autre côté, la douzième catégorie [de voleurs] que j'ai indiquée et qui se compose des *pégriots* est une pépinière produisant de jeunes adeptes, lesquels, en vieillissant, viennent augmenter le nombre des voleurs de chaque catégorie, ou tout au moins combler les vides occasionnés par l'arrestation de quelques-uns de leurs prédécesseurs.



Il est donc vrai de dire que les voleurs sont comme de la fable, à qui l'on voyait renaître une tête chaque fois qu'on lui en coupait une. Les arrestations, les jugements, loin de diminuer le nombre des malfaiteurs, semblent au contraire, l'augmenter. L'endurcissement passe à l'état chronique, car, lorsqu'un voleur est libre, il suit assidûment les débats de la cour d'assises ou de la police correctionnelle. Pour lui, c'est un cours de théorie. Tel voleur, tel assassin est au banc des accusés; l'acte d'accusation énumère les charges et fait connaître les particularités qui ont précédé le crime, éclairé la justice, et procuré l'arrestation du malfaiteur; les dépositions des témoins, les aveux coupables viennent encore jeter un nouveau jour sur cette affaire, et les voleurs assistant aux débats parmi les spectateurs, loin d'être épouvantés par la sévérité des lois, s'en vont avec la persuasion que, s'ils s'étaient trouvés en pareilles circonstances, ils n'auraient pas commis les sottises qui ont livré le coupable à la justice, et que désormais ils pourront commettre ces sortes de méfaits avec impunité.

Or, de tout ceci, que résulte-il ? L'impossibilité de réduire entièrement cette plèbe malfaisante, d'éradiquer radicalement cette lèpre sociale qui s'attaque à tout ce qui possède

quelque bien en ce monde, d'anéantir en un mot cette légion de natures perverses en hostilité perpétuelle avec tous les sentiments d'honneur et de probité.

Toutefois il ne faut point, passant d'un excès à un autre, ne pouvant rien détruire, vouloir tout approuver; il ne faut pas dire comme l'enfant du Coran : *Allah la voulu!* - ou comme Pangloss : *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes!* S'il est en quelque sorte impossible de purger la société de ces êtres dégradés, il est tout au moins permis d'atténuer les effets de leurs perfides projets, d'arrêter leur avidité sans cesse renaissante, d'en restreindre le nombre à un chiffre comparativement très inférieur. Que faut-il pour cela? Une bonne police, c'est-à-dire des agents zélés, actifs, intelligents, des agents dévoués à leurs fonctions, car cette lutte entre la police et les voleurs doit être incessante.

Mais un point essentiel, indispensable, c'est que le chef de la sûreté soit un honnête homme, dont la probité ne laisse rien à désirer; il faut que ses antécédents, sa conduite de chaque jour, soient à l'abri du plus petit soupçon, qu'il puisse enfin marcher en tout temps et devant tous la tête levée; il faut en outre que l'expérience l'ait mis à même de connaître de figure et de nom la plus grande partie des malfaiteurs, ainsi que leur genre de vol habituel, car sans cette dernière qualité, il lui serait impossible d'appliquer promptement et avec justesse au voleur recherché le signalement donné par la victime ou les témoins.

Il doit connaître la manière de vivre, de travailler, et les habitudes de ces êtres dangereux; il doit au besoin savoir parler leur langage (argot), soit pour inspirer confiance aux voleurs qu'il veut amener à lui faire des aveux ou des révélations, soit pour traduire les lettres saisies et écrites en jargon par les malfaiteurs, lettres qui très souvent fournissent des renseignements précieux; il doit être adroit, prudent et brave, par la raison qu'étant l'âme, la tête de cette police dont les agents ne sont après tout que les bras plus ou moins actifs, plus ou moins courageux, lorsqu'il faut prendre la conduite d'une affaire, il ne doit pas hésiter à endosser un costume, quel qu'il soit, pour se déguiser et surprendre ainsi l'ennemi, et, lorsqu'un obstacle imprévu vient arrêter ses agents dans leurs opérations, c'est lui qui doit leur indiquer les moyens de le franchir, les prétextes sous lesquels ils doivent se présenter dans les maisons, pour y prendre des renseignements sans éveiller de soupçons; en un mot, toutes ses pensées, toutes ses préoccupations doivent être concentrées sur un seul but : celui de livrer à la justice tous les coupables, seulement pour qu'ils n'échappent point à la peine qu'ils ont méritée, mais, encore pour les placer l'impossibilité de commettre de nouveaux méfaits.

Le chef du service de sûreté doit donc être l'esclave des devoirs, en restant constamment à son poste, afin qu'il puisse, aussitôt informé, qu'un assassinat ou un autre crime a été commis, se transporter immédiatement sur les lieux et diriger les recherches ou opérer l'arrestation des coupables.

Comme conclusion sur les qualités indispensables qui font un bon chef de la police de sûreté, il faut qu'il soit doué du désintéressement le plus complet, qu'il professe l'oubli absolu de tout intérêt personnel.

Les fonds qui lui sont alloués chaque année pour les besoins du service doivent être réellement employés à ces mêmes besoins; c'est avec ces fonds qu'on doit récompenser les inspecteurs qui ont opéré d'importantes captures et ainsi stimuler leur zèle, rémunérer les auxiliaires, payer les *coqueurs* qui viennent dénoncer les projets du vol et encourager la délation au profit de la société; sans cela la police de sûreté serait, non un corps utile, mais un parasite dévorant les fonds secrets, sans rendre en échange aucun des services qu'on est en droit d'exiger d'elle.

